

Elisabeth Bandi-Ott, chargée d'enseignement clinique et responsable du secteur de la formation, Institut de médecine générale de Zurich IHAMZ

Assistanat au cabinet médical et cursus en médecine de famille à Zurich

La mise en œuvre du programme cantonal zurichois d'assistanat au cabinet médical et l'accès aux postes d'assistants généralistes font l'objet d'un grand intérêt. Dans le canton de Zurich tous les postes sont pourvus jusqu'en 2014. D'autres cantons sont appelés à créer des cursus similaires et à contribuer ainsi à combler la pénurie prévue de généralistes.

Le projet pilote d'assistanat au cabinet médical réalisé par le canton de Zurich de 2007 à 2010

Le projet pilote d'assistanat au cabinet médical du Collège de Médecine de Premier Recours CMPR avait été mis sur pied en 1998. Son objectif, alors tout nouveau, était d'offrir à l'assistant la possibilité d'effectuer une partie de sa formation postgraduée en pratiquant les disciplines les plus importantes de la médecine de premier recours, à savoir la médecine générale, la médecine interne générale et la pédiatrie, dans son futur environnement professionnel: le cabinet médical.

Ce projet imputait aux médecins formateurs une bonne part des coûts salariaux des médecins assistants, et ces derniers devaient renoncer à env. 25% de leur salaire. En 2006, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé prit à l'égard des futurs médecins de premier recours une décision de principe selon laquelle l'assistanat au cabinet médical devait être rémunéré au minimum à hauteur de l'assistanat hospitalier. Il en résulta la définition de contenus spécifiques pour la formation postgraduée et l'obligation pour les médecins formateurs de suivre une formation didactique adaptée à cette tâche.

Toujours sur cette base, la Direction de la santé du canton de Zurich s'allia avec une unité de médecine de premier recours appelée alors EHAM¹ pour établir un projet pilote d'une période minimale de 3 ans; il comportait cinq postes d'assistants d'une durée de 6 mois à 100% ou de 12 mois à 50%. Ces cinq postes se répartissaient à raison de 80% sur des cabinets de médecine générale et de médecine interne générale, et de 20% sur des cabinets de pédiatrie.

Jusqu'à présent, 14 médecins assistants ont accompli le programme. Le dernier poste a été pourvu en août 2011, mais pour des raisons d'organisation il a fallu le déplacer d'une année. Parmi les 14 assistants, 6 ont effectué le parcours à plein-temps, 2 à 80%, et 6 à mi-temps.

Sur le plan géographique, trois cabinets se trouvaient en ville de Zurich et 11 dans la campagne zurichoise. Le taux de femmes comportait $\frac{1}{14}$ chez les exploitants de cabinets médicaux et $\frac{9}{14}$ chez les médecins assistants.

Les objectifs de formation se recoupaient avec ceux du programme du CMPR repris aujourd'hui par la Fondation pour la promotion de la formation en médecine de famille FMF. C'est le CMPR qui se chargeait d'établir le rapport d'évaluation. A de rares exceptions près, tous les résultats étaient jugés bons à très bons.

Quelques constatations:

D'une manière très générale, les médecins formateurs donnaient une meilleure estimation des compétences et aptitudes que les médecins assistants eux-mêmes.

Les progrès d'apprentissage se faisaient surtout sentir dans les compétences en médecine de famille qui sont essentielles selon la définition de la WONCA: suivi du patient, établissement du plan de traitement, garantie du suivi à long terme. Ils étaient moins nets dans les domaines des aptitudes techniques (laboratoire et radiologie), des examens ciblés, de l'administration et de la comptabilité.

La plupart des 14 médecins assistants sont actuellement établis dans des cabinets de médecin de premier recours; quelques-uns terminent leur formation en hôpital, d'autres n'ont pas encore décidé de l'endroit où s'établir, un participant au programme travaille comme chef de clinique dans une station d'urgences interdisciplinaire.

Pour terminer, voici une observation faite par un médecin assistant: «La période d'assistanat a également signifié pour moi une sorte de réinsertion professionnelle, car je n'avais plus exercé de médecine depuis 6 ans en raison d'une pause familiale. D'autre part j'avais quelques désillusions sur la médecine. Au cabinet du médecin de famille, j'ai retrouvé un tel plaisir que je me suis décidée à devenir médecin de famille».

Le cursus de médecine de famille à l'Institut de médecine générale de Zurich IHAMZ depuis 2010

Fin 2009, à l'occasion des négociations pour donner suite au projet pilote d'assistanat au cabinet médical, la Direction de la santé a exigé de l'Institut de médecine générale IHAMZ nouvellement créé d'élaborer un cursus comportant une formation postgraduée structurée sur deux ans pour les futurs médecins de famille.

L'objectif de ce cursus était de le rendre plus consistant et de faciliter l'acquisition de compétences pratiques et d'expériences par les candidats dans des domaines dits secondaires mais importants comme la dermatologie, la rhumatologie et l'oto-rhino-laryngologie. Chaque poste hospitalier s'est vu attribuer des objectifs de formation spécifiques à la médecine de famille en conformité avec le catalogue conçu par les sociétés de discipline.

Le plan de déroulement prévoit une rotation de différents postes à l'Hôpital universitaire de Zurich, chacun d'une durée de 3 à 6 mois, suivie de 6 mois au moins de formation pratique à plein temps ou de 12 mois de formation pratique à mi-temps dans un cabinet de médecin de premier recours du canton de Zurich.

Il faut saluer le fait que dans les disciplines prévues, tous les directeurs d'hôpitaux se sont montrés prêts à collaborer avec nous de façon constructive; en conséquence, nous avons déjà réussi à doubler le nombre de postes au sein des services de dermatologie, d'ORL, et de rhumatologie.

Les progrès d'apprentissage se faisaient surtout sentir dans les compétences essentielles en médecine de famille.

¹ Einheit für Hausarztmedizin

En réponse à une annonce dans le Bulletin des médecins suisses, un médecin assistant a reçu plus de 50 propositions de reprise de cabinet médical.

Plusieurs publications (notamment dans les organes des groupes cibles comme le Journal ASMAC) ainsi que d'autres actions de relations publiques ont fortement stimulé la demande en postes d'assistantat dans le cadre du cursus, et les candidatures n'ont cessé d'affluer. A partir de juin 2010, nous avons réussi à pourvoir progressivement tous les postes, en commençant par les rotations en dermatologie.

Actuellement, chacun des postes de rotation en dermatologie, ORL et rhumatologie sont occupés par deux médecins assistants. Les rotations incomplètes ont également été favorisées pendant une période de transition, si bien que plusieurs collègues ont déjà terminé le cursus pour exercer une activité de médecins de premier recours.

Des séances de mentorat ont lieu périodiquement, généralement au terme des 1^{er}, 3^e et 6^e mois.

L'évaluation des postes hospitaliers se base sur le protocole de formation postgraduée ordinaire de la FMH et sur un formulaire spécifique.

Pour le moment, 50% du financement est assuré par les hôpitaux concernés, et le solde est affecté à l'enveloppe budgétaire maximale de 450 000 francs par an allouée à l'IUMG de Zurich par la Direction de la santé.

Le salaire des assistants occupant les postes de rotation au cabinet médical sont financés à 25% par l'exploitant du cabinet et à 75% par l'IUMG de Zurich. On part du principe que les médecins assistants travaillant en cabinet médical sont placés sur un pied d'égalité salariale avec les assistants hospitaliers.

L'évaluation du poste d'assistantat au cabinet médical, quant à elle, incombe à la Fondation pour la promotion de la formation en médecine de famille FMF.

Éléments à améliorer

La Direction de la santé exige des assistants de s'installer dans le canton de Zurich. Dans plusieurs cas, cette contrainte a constitué un obstacle considérable pour les intéressés. Certains jeunes médecins assistants n'ont pas encore décidé où ils vont s'installer plus tard, d'autres sont retenus par des motifs d'ordre privé, comme par

exemple le choix du lieu de travail en commun accord avec leur partenaire. Pour résoudre cette question, il serait sensé de conclure un accord avec d'autres cantons proposant eux aussi ce genre de cursus (St-Gall, Berne) et d'assouplir ou de supprimer cette directive par le biais d'une péréquation intercantonale.

Perspectives

Le canton de Zurich aurait avantage à financer conjointement le cursus et des postes d'assistantat au cabinet médical, car l'hôpital emploie de nombreux médecins assistants bien formés tout à fait disposés à effectuer un assistantat au cabinet médical. Les médecins s'en trouveraient plus motivés à s'installer dans un cabinet médical de premier recours.

Citation d'un médecin assistant: «Après avoir publié une annonce dans le Bulletin des médecins suisses, j'ai reçu plus de 50 propositions de reprise de cabinet médical».

Dans la région de Zurich, plusieurs hôpitaux comme ceux de Zollikerberg et d'Affoltern ont créé des programmes de rotation en cabinet à petite échelle.

Enseignements tirés des deux programmes de formation

Le programme d'assistantat et le cursus ont tous deux rencontré une forte résonance confirmée par une évaluation très positive.

Le programme cantonal d'assistantat au cabinet médical est toujours très demandé. Aucun poste n'est disponible avant 2014. La Direction de la santé ne peut pas s'engager à créer des postes supplémentaires à l'heure des DRG, car la question du financement de la formation postgraduée n'est pas encore réglée officiellement.

Les postes d'assistantat liés au cursus sont eux aussi très convoités, et tous affichent complet jusqu'en 2014.

D'autres cantons devraient mettre sur pied des cursus du même genre pour encourager les jeunes assistants en médecine à emprunter la voie de la médecine de premier recours: ils contribueraient ainsi à prévenir le risque de pénurie en médecins de premier recours qui se profile à l'horizon.

Correspondance:

Dr Elisabeth Bandi-Ott
Klinische Dozentin/Leiterin Bereich Lehre
IHAMZ
Pestalozzistrasse 24
8091 Zürich
elisabeth.bandi-ott[at]jusz.ch